

Annexe

Procès-verbal de constat d'accord dans le cadre de la médiation pénale

N° Parquet :

Dossier transmis le : (date)

Par : (nom du magistrat mandant) :

Constatons que :

Mme/M.....plaignant(e) dans l'affaire
ci-dessus référencée

Mme/M.....mis(e) en cause dans
l'affaire ci-dessus référencée

sont parvenus à un accord à l'issue des entretiens de médiation.

Au terme de cet accord
Mme/M.....s'est engagé(e) à :

indemniser Mme/M..... du montant des dommages –
intérêts sollicités en réparation de l'infraction soit une somme de.....€

verser le solde des sommes dues au titre de la pension alimentaire (sur la période du /
Au /) soit la somme totale de€

Le cas échéant par le biais d'un échéancier à raison de€ mensuels pendant
une durée demois, et en tout cas avant le / /

ne plus occasionner de troubles de voisinage

procéder à la régularisation de la situation
en :

.....
.....
.....
.....
.....

(décrire le contenu des démarches, par ex : obtention du permis de construire, destruction du bien réalisé en méconnaissance du PLU, versement des sommes dues au titre des cotisations sociales etc.)

autre¹ :

.....
.....

Le présent accord constitue une transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil. Il emporte **renonciation de la part de la partie lésée à l'exercice de l'action civile** prévue par les articles 2 et suivants du code de procédure pénale. Ses dispositions ont, entre les parties, **autorité de la chose jugée en dernier ressort**, par application de l'article 2052 du Code Civil. Si l'auteur des faits s'engage à verser des dommages-intérêts à la victime dans le cadre de la médiation, celle-ci pourra en demander le **recouvrement suivant la procédure d'injonction de payer**.

Les parties donnent leur accord pour que le suivi des engagements soit assuré par le médiateur à la date suivante :/...../..... et, en tout état de cause, dans un délai qui ne saurait excéder 6 mois à compter de la date de conclusion du présent accord.

Fait à (lieu)

Le (date)

Signature du responsable du service de médiation ou du médiateur

Signature des parties

¹ NB : l'accord doit être précis et simple dans sa formulation, vérifiable par des engagements objectifs et mesurables -échéance, montant de la somme...-, respecter le principe de légalité et présenter des engagements réciproques garants d'un accord durable